



Communiqué de presse

Sauvons la petite enfance, protégeons les professionnel·es et les jeunes enfants ! Appel à grève et manifestation jeudi 19 octobre 2023 partout en France à l'appel de la CGT aux côtés de Pas de Bébé à la Consigne

Le récent rapport de l'IGAS - Inspection générale des Affaires sociales - confirme la situation critique et dramatique, que la CGT dénonce depuis des années, dans les établissements Petite Enfance. Ce rapport met en lumière les conditions de travail dégradées, parfois dramatiques, dans lesquelles exercent les agent·es et salarié·es de ce secteur impactant significativement la qualité d'accueil des enfants. La CGT, aux côtés des professionnel·les de la Petite Enfance, s'est fermement opposée à la dernière réforme des modes d'accueil qui n'a fait qu'accentuer ces problématiques.

Le gouvernement a annoncé la création de 100 000 places d'accueil d'ici 2027, avec pour objectif d'atteindre 200 000 places en 2030, mais le secteur, tellement peu attractif, est déjà dévasté par la pénurie de professionnel·les.

De plus, le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le CTI - Complément de Traitement Indiciaire - aux agent·es et le « Ségur » aux salarié·es travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agents territoriaux de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'à tous les professionnels du secteur privé et associatif.

Pour la CGT, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel·les de la Petite Enfance :

- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance ;
- Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières par l'attribution du CTI - Complément de Traitement Indiciaire ou du « Ségur » et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches et un taux d'encadrement de 1 professionnel.le qualifié.e pour 4 enfants comme en Allemagne;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

JEUDI 19 OCTOBRE 2023, à Paris :

Départ de la manifestation à 10h00 de la Place des droits de l'enfant, Paris 14^{ème} (à l'angle Alésia/ Tome-Issoire), arrivée et prises de paroles prévues devant le Ministère de la Santé et de la Prévention, 14 rue Duquesne (angle rue Duquesne/ rue Ségur).

Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT, fera l'honneur de sa participation.